

 **Il n'y a pas d'obstacle légal à ce que le Magyar Kétfarkú Kutya Párt (« Parti du chien à deux queues ») soit enregistré comme un parti politique officiel, a déclaré la Cour Suprême (Kúria), la plus haute juridiction du pays.**

Cette décision remet en cause le refus, prononcé plus tôt dans l'année, juste avant les élections parlementaires, d'enregistrer officiellement le parti. Les juges ont en effet déclaré, cette semaine, que l'humour et le ton satirique utilisés par cette formation politique ne vont pas à l'encontre des critères nécessaires pour l'enregistrement d'un parti, compte-tenu de la liberté d'expression garantie par la Constitution et la liberté d'association. Ce sera donc aux électeurs, par la suite, de donner le crédit qu'ils souhaitent à cette organisation politique, ont déclaré les juges. Rendez-vous aux élections municipales cet automne !

Sources : mti.hu; hirado.hu / image : benyo.blog.hu